

## Droit en branche secondaire en un clin d'oeil

01.06.2013

Le droit peut aussi être choisi comme branche secondaire par les étudiant-e-s inscrits dans d'autres facultés de l'Université de Fribourg.

## Plan d'études

Les étudiant-e-s inscrits dans une autre faculté peuvent opter pour le droit en tant que grande ou petite branche secondaire. Il leur est également possible de ne suivre qu'un ou deux cours de droit. Il s'agit uniquement de cours du programme de bachelor. Les variantes suivantes sont proposées :

Type de cours	ECTS
<b>Droit en tant que grande branche secondaire</b>	<b>60</b>
Introduction au Droit	<b>6</b>
<b>A choix :</b> 2 cours à 12 ECTS (2 cours à 6 ECTS peuvent remplacer un cours à 12 ECTS) + 2 cours à 9 ECTS et 2 cours à 6 ECTS	
<b>Droit en tant que petite branche secondaire</b>	<b>30</b>
Introduction au Droit	<b>6</b>
<b>A choix :</b> 2 cours à 9 ECTS et 1 cours à 6 ECTS ou 1 cours à 12 ECTS et 2 cours à 6 ECTS	
<b>Soft-skills juridiques</b>	<b>à choix</b>
Un ou deux cours à choix dans le programme du Bachelor of Law	

Les étudiant-e-s ne sont pas tenus de suivre le volet « procédure civile et LP » qui complètera le cours « introduction au droit » du programme bachelor dès le semestre d'automne 2013.

Les étudiant-e-s s'inscrivent aux examens directement par le biais de Gestens durant l'une des deux sessions d'inscription de leur choix. En cas d'échec, l'examen peut être répété 2 fois (3

essais). A la demande de l'étudiant-e, le Décanat établit une attestation contenant tous les examens réussis.

Pour toute question : [ius-admin@unifr.ch](mailto:ius-admin@unifr.ch)